



16 avenue Monge
93470 Coubron
environnement.93@laposte.net

objectif demain

N°14 MAI 2009

Spécial ondes, antennes relais, téléphonie sans fil, wifi...

Du global au local, que de défis à relever !

Environnement 93, avec l'association locale Gagny Environnement, vous propose une soirée d'information sur les antennes-relais, les téléphones portables et la wi-fi.

Cette rencontre fait suite au débat que nous avons organisé l'an passé dans le cadre de la Biennale de l'Environnement.

Elle s'inscrit aussi dans nos orientations telles que définies lors de notre Assemblée Générale annuelle du mois d'avril: organiser des soirées thématiques dans différents secteurs en coordination avec les associations locales.

Ainsi, nous pourrions élargir notre union, et nos actions seront mieux connues des Séquanos-Dionysiens.

Notre collectif s'efforce d'agir pour que le droit à l'environnement ne régresse pas et pour que qualité de vie rime avec écologie.

Les défis à relever sont nombreux (transports, nuisances, qualité de l'eau, biodiversité, déchets...).

En participant à cette soirée, vous apporterez votre contribution.

Agnès Auger,
Présidente d'Environnement 93

Antennes relais, portables, wifi: un danger pour notre santé ?

Ici comme ailleurs, les antennes relais gagnent du terrain.

Ici comme ailleurs, il n'y a ni consultation, ni concertation, ni principe de précaution.

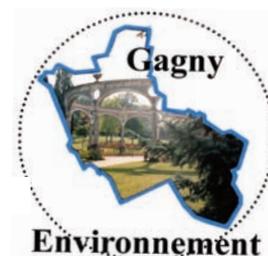
**Le 15 mai 2009 à 20h30
Salle Notre Dame
rue Henri Maillard à Gagny**

nous accueillons PRIARTÉM, association reconnue pour la qualité de son expertise et de ses informations.

Ensemble en Seine Saint Denis pour débattre de cette question de santé publique.

Nombreux pour demander une réglementation et des chartes plus contraignantes.

Brigitte Mazzola
Présidente de Gagny Environnement



Association agréée au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement

<http://gagny-environnement.org>

Lors du colloque « **Technologie sans fil, un nouvel enjeu sanitaire** » organisé le 23 mars 2009 au Sénat, quatre professeurs les plus en pointe en Europe (...) ont lancé un appel solennel afin de mettre en garde les pouvoirs publics contre l'utilisation sans limitation des technologies sans fil : « Nous, médecins (...) nous, chercheurs, agissant au nom de **la vérité scientifique (...)** affirmons **en toute indépendance de jugement, qu'existe un nombre croissant de malades devenus intolérants aux champs électromagnétiques (...)** La communauté scientifique internationale est unanime pour reconnaître la possibilité d'**un risque de santé publique** présumé grave, requérant d'urgence l'application du **principe de précaution (...)** brader l'existence même des problèmes de santé et d'environnement au nom d'intérêts économiques et financiers à court terme ne pourrait être que nuisible à l'ensemble de nos concitoyens.

Les effets sur la santé

L'homme vit dans un bain électromagnétique naturel issu du champ magnétique terrestre.

Les technologies modernes engendrent des champs électromagnétiques des centaines de milliers de fois plus puissants que ces champs électromagnétiques naturels. Ces ondes produisent un échauffement des cellules appelé effet thermique. Les expériences ont mis en évidence une modification des gènes et des protéines lorsqu'une cellule est exposée à un champ magnétique. Une étude de l'institut suédois Karolinska révèle aussi un lien entre l'usage du téléphone portable et certaines tumeurs du cerveau et de l'oreille chez les personnes utilisant un téléphone portable depuis 10 ans ou plus (*infos Priartem*).

En attendant la levée des incertitudes, des mesures collectives et individuelles s'imposent. Téléphones portables, antennes relais, wifi... Il convient de ne pas céder à l'idéologie du tout sans fil.

(1) Le DAS, Débit d'Absorption Spécifique
Il mesure le niveau de radiofréquences émis par le portable vers l'utilisateur lorsqu'il fonctionne à pleine puissance

Diminuer l'exposition aux champs électromagnétiques

Mesures législatives et réglementaires

- Réduire les seuils d'exposition du public à 0,6 v/m contre 41 v/m aujourd'hui
- Elaborer un plan de déploiement des antennes
- Mener préalablement à toute installation une concertation locale avec les locataires, les riverains, parents d'élèves et associations
- Rendre obligatoire le dépôt de permis de construire
- Soumettre l'installation d'une station d'antennes relais dans une copropriété au vote à l'unanimité de l'assemblée générale
- Limiter la durée des baux avec les opérateurs
- Obtenir une expertise indépendante et contradictoire
- Interdire la commercialisation de portables spécifiquement destinés aux enfants ainsi que les campagnes promotionnelles en direction des jeunes.

Prévention individuelle

- Limiter les conversations téléphoniques avec le mobile
- Eteindre totalement le portable hors utilisation
- Choisir un téléphone dont le **DAS**⁽¹⁾ est le plus faible possible (exprimé en W/cm²)
- Eloigner le portable de la boîte crânienne et préférer l'usage du kit oreillette
- En réception ou lors de l'émission d'un appel, éloigner le portable de l'oreille les premières secondes durant lesquelles il émet au maximum de sa puissance
- Ne pas téléphoner en mouvement car le portable cherche régulièrement l'antenne la plus proche
- Éviter de téléphoner dans une zone où les conditions d'émission/réception sont mauvaises
- Privilégier les lignes filaires notamment dans les espaces intérieurs
- Eteindre la Wifi de sa « box »



<p>Expertise : des conflits</p>	<p>Alerte à la Wifi</p>	<p>Qu'est-ce qu'une onde ?</p> <p>Une onde est une vibration dont le mouvement ondulatoire se définit par</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'amplitude • l'amplitude crête à crête • la période (T) • la fréquence (1/T) • la longueur d'onde. <p>Il existe différentes sortes d'ondes : entretenues pures, amorties, modulées en fréquence, en dents de scie, carrées ou rectangulaires, triangulaires)</p> <p>Les ondes électromagnétiques générées par les nouvelles technologies numériques (téléphones portables, wifi) sont des ondes carrées, modulées en fréquences et dont les effets, par la raideur des transitions, sont mal connus.</p>
<p>Le parlement européen vient d'adopter un rapport sur les effets sur la santé des ondes électromagnétiques. Dans ce document composé de 29 propositions, les parlementaires réclament le lancement d'une mission d'évaluation de l'intégrité scientifique dans un secteur de recherche souvent financé par les opérateurs.</p> <p><i>« Tous les ingrédients sont réunis, dans le dossier de la téléphonie mobile, pour ralentir la reconnaissance officielle de l'existence d'un risque : les intérêts économiques et financiers sont énormes ; ils sont détenus par quelques entreprises en situation oligopolistique ; celles-ci disposent de relais au sein de l'appareil d'Etat et de la haute administration ... »</i> PRIARTÉM</p> <p>Les pouvoirs publics commencent à parler du principe de précaution pour l'utilisation du téléphone portable et en appellent à la conscience individuelle du citoyen.</p> <p>Dans le même temps, sans étude d'impact, les élus se précipitent pour équiper écoles et bibliothèques de connexions WiFi. Les entreprises ne sont pas en reste. Ce système de liaison expose les utilisateurs et les autres aux ondes électromagnétiques qui viennent s'ajouter à celles déjà présentes.</p> <p>Alerte ! Il est impératif de prendre des mesures dans les écoles, les lieux ouverts au public, les administrations, sur les lieux de travail.</p>		<p>23 avril 2009 : coup d'envoi du grenelle des ondes</p>

Justice et principe de précaution

Charte de l'environnement, article 5.

« Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage ».

Le 4 février 2009, la Cour Administrative d'Appel de Versailles confirme le jugement qui condamnait Bouygues au démantèlement de ses antennes à Tassin-la-Demi-Lune, dans le Rhône, et au versement de dommages et intérêts aux riverains pour préjudice moral. Les juges reconnaissent l'existence d'un trouble anormal de voisinage. Selon la cour, les points de vue scientifiques et législatifs, divergents entre les pays, justifient l'application du principe de précaution.

Depuis le début de l'année, comme à Carpentras et à Angers, de nombreuses décisions de justice sont allées dans le même sens.

Les courants porteurs en ligne

Le courant porteur en ligne (CPL) est une technologie filaire qui permet de mettre en place un réseau informatique local en remplacement d'un câblage Ethernet ou d'un réseau WIFI à l'intérieur d'un appartement, d'une maison ou d'un immeuble. Son principe est de superposer au courant électrique de 50 ou 60 hertz un signal haute fréquence et de faible énergie qui se propage dans toute l'installation. Ce procédé est déjà utilisé dans d'autres applications (télécommande, portail, interphone, chauffage).

Ces appareils, de plus en plus nombreux, ne génèrent que des rayonnements électro-magnétiques de faible puissance. Il serait donc souhaitable que le grenelle des ondes étudie, normalise et émette des recommandations pour leur utilisation.

Etaient réunis, les Ministres (Santé, Ecologie et Economie numérique), des élus, les opérateurs de téléphonie mobile, les ONG et des syndicats.

Une absence déplorée par les associations : les scientifiques.

Mme BACHELOT a voulu rassurer *« Il ne doit y voir aucun sujet tabou, s'il faut du temps on le prendra »*

Selon la Ministre, s'il existe un gros bagage scientifique démontrant l'existence d'incertitudes sur les impacts sanitaires des téléphones portables, ce n'est pas le cas pour les antennes.

« On est déjà en train de faire croire que les antennes relais ne sont pas dangereuses, on aurait aimé ce débat sans ce genre d'à priori » rétorque J. LECALVEZ de PRIARTÈM.

L'inquiétude des citoyens, l'appel des « 20 médecins » coordonné par David.S.SCHREIBER, **le rapport Bio-initiative et le jugement en appel du 04/02/2009** concernant BOUYGUES ont assurément amené les Autorités à prendre la mesure du problème.

Les pouvoirs publics ne peuvent plus rester sourds aux craintes des utilisateurs de téléphones portables et des riverains proches des installations. Suivre les réunions des 6-14 et 15 Mai 2009.



OBJECTIFS

- S'impliquer dans les structures départementales en amont des projets
- Maintenir nos actions pour préserver, restaurer et valoriser la nature
- Diffuser l'information : création d'un site internet, 2 journaux « Objectif demain » par an

Liens

PRIARTÉM : <http://www.priartem.fr>
Agir pour l'Environnement : <http://www.agirpourenvironnement.org>
CRIIREM : <http://criirem.ouvaton.org>



Environnement 93 est un collectif qui regroupe cette année 22 associations de la Seine-Saint-Denis. C'est une force associative de propositions. Son but est d'aider les associations par ses conseils, ses informations et ses démarches. Elle permet de mieux appréhender les problèmes communaux et de les « porter » au niveau départemental ou régional.

ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2009

- Transports : qualité et tarifications, RER B, débranchement du T4, arc express, circulations douces
- Participation à la structure IDFE
- Présence dans les commissions et groupes de travail aériens
- Organisation de 2 soirées thématiques dans des secteurs de la Seine-Saint-Denis (thèmes à définir avec les associations locales, ex. pollution atmosphérique, ondes électro-magnétiques, pesticides...).
- Travail d'information sur l'urbanisme commercial (ZAC, hypermarchés,...)
- Forum des associations d'environnement proposé par les Amis du Parc de la Poudrière de Sevran les 3 et 4 octobre

RELATIONS AVEC NOS PARTENAIRES

- Nous sommes adhérents et présents à IDFE (Ile de France Environnement) : de nombreux débats ont une dimension régionale (transports, nuisances aériennes, qualité de l'eau, déchets..)
- Conseil du développement durable de la Seine-Saint-Denis : nous en sommes membres (atelier écologie urbaine) et désirons participer largement aux ateliers territoriaux et à la commission environnement
- Participation au SDIC ainsi qu'au projet de trame bleue et verte
- Biodiversité : action en cours avec l'IRD (Institut de recherche et développement) pour le montage d'un projet d'exposition permanente sur la vie du sol du minéral au végétal, à vocation d'éducation à l'environnement pouvant être inséré dans un parcours pédagogique